(sample translation)

Déclaration de l'UICN | 04 juil., 2023

Déclaration de l'UICN sur la loi de l'UE sur la restauration de la nature

https://www.iucn.org/iucn-statement/202307/iucn-statement-eu-nature-restoration-law

L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) est profondément préoccupée par les récents développements concernant la loi européenne sur la restauration de la nature. L'UICN soutient fermement l'adoption d'un règlement européen ambitieux sur la restauration de la nature au profit des personnes, de la nature et de l'économie de l'UE.

La loi sur la restauration de la nature est une occasion unique de faire un pas audacieux vers un avenir meilleur pour les citoyens européens et le marché intérieur de l'UE. Le financement de la restauration de la nature est fondamental pour notre économie, car chaque euro investi rapporte entre 8 et 38 euros de bénéfices. En outre, la restauration de la nature est cruciale pour notre résilience alors que nous connaissons la prolifération des sécheresses, des incendies de forêt et des inondations en Europe. Ne pas adopter la loi sur la restauration de la nature aura des conséquences négatives à long terme sur l'économie et sur les personnes, tout en affaiblissant le leadership mondial avéré de l'UE dans l'élaboration des politiques environnementales. Inversement, un règlement de l'UE pour la restauration de la nature serait un pivot pour la mise en œuvre des engagements internationaux et établirait une référence pour toute réglementation similaire adoptée ailleurs.

Des écosystèmes sains sont essentiels pour atteindre les objectifs en matière de climat et de biodiversité que l'UE s'est engagée à atteindre dans le cadre de l'accord de Paris, du cadre mondial Kunming-Montréal pour la biodiversité et de son propre pacte vert pour l'Europe. L'UE a déclaré qu'elle visait à être un « leader mondial » dans l'élaboration des politiques environnementales multilatérales et que, par conséquent, ce qui se passe au niveau de l'UE a nécessairement une incidence sur d'autres contextes politiques. Cette nouvelle législation de l'UE constituerait une étape essentielle vers la réalisation de cet objectif. Dans ce contexte, il est important de rappeler la résolution du Parlement européen de janvier 2020, appelant à « [...] un objectif mondial clair de conservation pour 2030 d'au moins 30 % des zones naturelles et l'objectif de restaurer au moins 30 % des écosystèmes dégradés qui peuvent être restaurés devraient être inscrits dans le cadre pour l'après-2020, et l'UE devrait fixer des objectifs similaires au niveau national. » Les engagements de l'UE résonnent encore plus fortement après l'adoption du cadre mondial Kunming-Montréal pour la biodiversité lors de la COP15 de la CDB, où l'UE a clairement démontré la force de son leadership mondial.

Les États membres de l'UE se sont déjà engagés à aller de l'avant avec cette proposition. Des scientifiques, des entreprises, des agriculteurs, des chasseurs, des pêcheurs, le secteur des énergies renouvelables, des villes, des ONG et des jeunes se sont manifestés en faveur du règlement proposé. L'UICN s'est jointe à ces voix pour envoyer trois lettres aux principales institutions de l'UE (Commission européenne, Parlement européen et Présidence du Conseil de l'UE). Par cette déclaration, l'UICN réitère son ferme soutien au règlement.

Protéger la nature tout en assurant le développement durable et le bien-être des populations est au cœur de la mission de l'UICN. Au cours des 75 dernières années, l'UICN a été l'un des plus ardents défenseurs de la nature, rassemblant des parties prenantes de tous les secteurs. À ce stade critique, le règlement de l'UE sur la restauration de la nature est une loi essentielle qui ne doit pas être retardée.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Boris Erg (Directeur; Bureau régional européen de l'UICN)

Alberto Arroyo Schnell (Directeur principal, Politiques et programmes; Bureau régional européen de l'UICN)